



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'alimentation**

CERTIFICATS D'ECONOMIE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Action n°2020-076

Réduire les traitements au moyen de cépages résistants

1 – Définition de l'action

L'action vise l'implantation de cépages résistants au mildiou et/ou à l'oïdium. Les cépages référencés pour cette action ont fait l'objet d'une démonstration de leur capacité à permettre une réduction d'usage de produits phytopharmaceutiques.

2 – Conditions de réalisation de l'action

L'action est réputée réalisée lorsque la vente à l'utilisateur final est effectuée.

La date de réalisation de l'action est la date de facturation figurant sur le journal des ventes ou la date d'émission de la facture.

3 – Pièces justificatives à fournir

Si les plants ont été vendus par le demandeur, aucune pièce n'est à fournir. Le journal des ventes doit préciser les quantités de plants vendus et être tenu à la disposition des agents chargés du contrôle.

Si les plants ont été vendus par une personne autre que le demandeur, doivent être transmises lors de la demande :

- une copie de la facture comportant l'identité de l'acheteur, la date d'émission de la facture et la description de l'achat permettant l'identification sans équivoque de l'action ;
- l'attestation sur l'honneur prévue à l'annexe 1 de l'arrêté du 3 mai 2017 relatif aux modalités de demande de délivrance de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques ;
- si le vendeur est obligé du dispositif, l'attestation sur l'honneur prévue à l'annexe 2 de l'arrêté du 3 mai 2017 relatif aux modalités de demande de délivrance de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques.

4 – Nombre de certificats auquel l'action ouvre droit annuellement

Plants à résistance polygénique

| Référence commerciale | Montant unitaire en certificats par plant |
|-----------------------|---|
| Artaban | 0,0012 |
| Coloris | 0,0016 |
| Floreal | 0,0012 |
| Lilaro | 0,0016 |
| Opalor | 0,0016 |
| Sauvignac | 0,0012 |
| Sirano | 0,0016 |
| Vidoc | 0,0012 |
| Voltis | 0,0016 |

X

| |
|--------------------------------|
| Nombre de plants vendus |
|--------------------------------|

Plants à résistance non polygénique (un seul gène de résistance identifié pour oïdium ou pour mildiou)

| Référence commerciale | Montant unitaire en certificats par plant |
|---|---|
| Coutia | 0,0012 |
| Luminan | 0,0012 |
| Vidal blanc (Synonyme Vidal 256) | 0,0006 |

X

| |
|--------------------------------|
| Nombre de plants vendus |
|--------------------------------|

5 – Nombre d'années durant lesquelles l'action ouvre droit à la délivrance de certificats

Plants à résistance polygénique : 25 années.

Plants à résistance non polygénique (un seul gène de résistance identifié pour oïdium ou pour mildiou) : 10 années.